



DECHETS MENAGERS ENCOMBRANTS AU PORTE A PORTE



Sont considérés comme déchets ménagers encombrants, tout déchet émanant d'un ménage, soit :

- ☞ vieux meubles,
- ☞ literie,
- ☞ vêtements,
- ☞ vélos,
- ☞ jouets,
- ☞ vaisselle hors d'usage.



Ne sont pas considérés comme déchets ménagers encombrants :

- ☞ réfrigérateurs
- ☞ petits et gros électroménager
- ☞ ordinateurs et tout matériel informatique
- ☞ pneumatiques
- ☞ tubes néons
- ☞ carcasses de voiture
- ☞ tracteurs
- ☞ grillages et barbelés
- ☞ batteries, piles, bouteilles de gaz
- ☞ huiles,
- ☞ pots de peinture (même vide)
- ☞ médicaments et tout déchet résultant de soins médicaux
- ☞ gravats (pierre, brique, béton ...)
- ☞ tout déchet contenant des acides et/ou des solvants
- ☞ portes vitrées,
- ☞ végétaux
- ☞ **tout déchet dont les dimensions et le volume dépassent la capacité de notre véhicule et qui ne peut être porté par deux personnes**